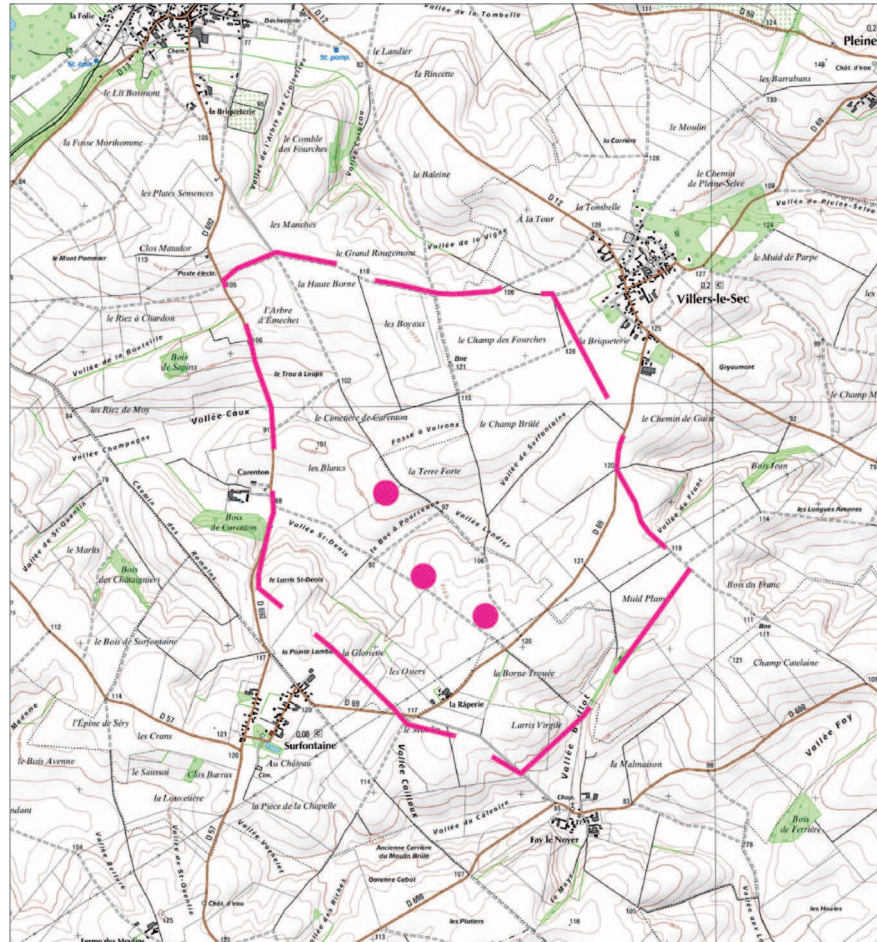


*ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE*

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE RIBEMONT  
(RIBEMONT - AISNE - 02)







Carte du projet (fond IGN 1/25 000)

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Pétitionnaire : Parc éolien de Ribemont

Département et région : Aisne (Hauts-de-France)

Communes du projet : Ribemont

Nombre d'éoliennes : 3

Dimension des éoliennes : hauteur de tour : 110 m / diamètre des rotors : 140 m soit 180 m de hauteur totale

Puissance unitaire par éolienne : 3,45 MW

Puissance totale : 10,35 MW

Dénomination du projet : Parc éolien de Ribemont

### Réalisation du dossier :

Matutina - Immeuble Chrysalead - 5 rue Maurice Thorez - 78190 TRAPPES

Directeur d'étude : Julien LECOMTE

Maquettiste, photographe et assistant d'études : Georges GONON-GUILLERMAS

Chargé d'études : Baptiste DUHAMEL

Assistante d'étude : Virginie THIBAUT

Photomontages : réalisés par AUDDICÉ ENVIRONNEMENT (agence Nord - réal. Christophe HANIQUÉ)

Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs

Reproduction interdite sans autorisation



**SOMMAIRE**

<i>LEXIQUE</i>	7	<b>DEUXIÈME PARTIE - VOLET PAYSAGER</b>	63	<b>TROISIÈME PARTIE - ÉLÉMENTS CONNEXES</b>	385
<i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i>	9				
<b>PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT INITIAL</b>	11	<b>1 - LE SITE ET SES POSSIBILITÉS D'IMPLANTATION</b>	65	<b>SYNTHÈSE GÉNÉRALE ERC</b>	391
<b>1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRES</b>	13	1.1 - Rappel : configuration du site	65		
1.1 - Localisation générale	13	1.2 - Rappel des enjeux du site	65	<b>BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE</b>	395
1.2 - Présentation des communes	13	1.3 - Formes d'implantation et variantes	65		
1.3 - Le projet et son site	13	1.4 - Description des variantes	65	<b>ANNEXE - COMPÉTENCE DES INTERVENANTS</b>	397
1.4 - Définition des périmètres d'étude	15	1.5 - Choix de la variante finale	79		
<b>2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE</b>	17	<b>2 - ÉTUDE DES IMPACTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX</b>	81		
2.1 - Géologie, relief et hydrographie	17	2.1 - Principe et choix des points de vue	81		
2.2 - Boisements	19	2.2 - Caractéristiques des photomontages	81		
2.3 - Occupation agricole et naturelle	21	2.3 - Étude des effets cumulés des deux projets Valéco	81		
2.4 - Occupation anthropique	23	2.4 - Présentation des photomontages	81		
2.5 - Synthèse de l'analyse physique et structurelle	25				
<b>3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE</b>	27	<b>CARNET DE PHOTOMONTAGES</b>	87		
3.1 - Approche sensible	27				
3.2 - Les unités de paysage	29	<b>3 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE</b>	349		
3.3 - Patrimoine culturel et naturel	33	3.1 - Note de la DREAL Centre-Val de Loire	349		
3.4 - Perceptions sociales et touristiques	39	3.2 - Méthode de mesure et calcul des indices	349		
3.5 - Dynamiques d'évolution	41	3.3 - Précisions sur la méthode employée	349		
3.6 - Synthèse de l'état initial	43	3.4 - Interprétation des résultats	349		
3.7 - Scénario de référence	43	3.5 - Synthèse de l'étude d'encerclement théorique	367		
<b>4 - LE SITE ET SES ENJEUX</b>	45	<b>4 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT RÉEL</b>	369		
4.1 - Présentation du schéma régional éolien (SRE)	45	4.1 - Prise de vue	369		
4.2 - Le contexte éolien	45	4.2 - Choix des points de vue	369		
4.3 - Les attendus du SRE	45	4.3 - Méthodologie de l'étude d'encerclement réel	369		
4.4 - Les sensibilités du cadre de vie	49				
4.5 - Les enjeux d'inscription paysagère	55	<b>5 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS</b>	383		
4.6 - Les sensibilités paysagères et patrimoniales	55				
4.7 - Analyse détaillée des principales sensibilités	56				
4.8 - Synthèse hiérarchisée des enjeux du projet	61				



## LEXIQUE

Certains termes qui vont être utilisés par la suite nécessitent d'être définis préalablement. Nous proposons le lexique qui suit.

**Rapports d'échelle** : ce terme désigne le rapport de proportion entre au moins deux éléments, et les effets possibles qui peuvent en ressortir par comparaison visuelle. Selon un élément donné, celui-ci peut apparaître de dimension importante ou au contraire de dimension réduite selon l'échelle de l'espace où il s'inscrit.

Pour une même éolienne, celle-ci pourra apparaître "grande" voire "démesurée" dans un espace de petite échelle, par exemple dans un paysage constitué d'une succession de vallons refermés. En revanche, dans un espace très ample, aux horizons de vision profonds, une éolienne apparaîtra de taille "modérée" voire "réduite".

L'évaluation du rapport d'échelles est donc liée à la possibilité offerte à l'œil de disposer d'éléments de repères visuellement mesurables ou non dans un espace donné.

**Prégnance ou emprise visuelle** : il s'agit d'une notion subjective qui désigne l'effet de présence et d'importance spatiale d'un élément ou d'un ensemble d'éléments dans le champ visuel de l'observateur, selon un point de vue donné. La prégnance ou emprise peut être liée à la densité du groupe d'élément (comme un parc éolien), à l'importance de la portion du champ visuel occupé, à des effets liés aux conditions de la perception comme une contre-plongée...

**Sensibilité** : la sensibilité désigne les effets possibles de modification, de transformation voire de perturbation qu'une action d'aménagement projetée dans un espace donné pourra engendrer sur sa configuration paysagère et patrimoniale. En l'occurrence, un paysage ou élément patrimonial peut être qualifié de "très sensible" si l'on estime que l'aménagement prévu pourrait y engendrer une modification très, voire trop, radicale. Au contraire, il pourra être jugé "peu ou pas sensible" si l'on estime que les effets y seront mineurs voire nuls. La sensibilité désigne ainsi un degré d'influence.

Définir les sensibilités est une démarche en amont, a priori, et devant s'appuyer sur une analyse paysagère et patrimoniale étayée. Les effets envisageables, induisant l'existence et le degré de sensibilité, peuvent être liés à la distance au projet, à la valeur sociale de l'espace, aux rapports d'échelles...

La définition des sensibilités renvoie au "dilemme" permanent du paysagiste, sans cesse partagé entre la volonté de conservation et celle de transformation.

**Enjeu** : un enjeu est l'application qualifiée et caractérisée d'une sensibilité sur un élément donné. Définir les enjeux s'effectue après l'estimation des sensibilités et s'appuie sur des "vérifications" plus ciblées, utilisant les outils du paysagiste (coupe, croquis, représentations graphiques...). Les éléments peuvent être présentés selon une approche typologique, ce qui facilite leur appréhension (par exemple : patrimoine architectural, infrastructure routière, silhouette urbaine, vallée...). L'enjeu est qualifié selon un niveau d'évaluation, définissant ainsi la valeur de la sensibilité qui s'y porte. Plus ce niveau est élevé, plus l'attention devra être portée sur l'élément lors de deux phases importantes du projet, la conception du projet (variantes) et l'étude des impacts.

L'échelle du niveau d'enjeu s'établit selon un degré allant de "nul" à "rédhibitoire", en passant par des niveaux intermédiaires ("modéré", "signifiant"...). Toutefois, cette échelle n'est pas entièrement comparable à celle proposée dans une démarche quantitative (ex. : l'échelle de Richter en sismologie), car elle est aussi relative à un contexte, une valeur partagée... Cela reste une échelle qualitative.

**Impact** : il s'agit d'un terme générique qui désigne l'évaluation de la modification ou de la transformation opérée par un projet sur un élément défini, ponctuel comme un bâtiment architectural, ou vaste comme une unité paysagère. La qualification du niveau d'impact renvoie directement aux enjeux, sur lesquelles elle s'appuie. En résumé, c'est l'évaluation finale des enjeux du projet, au moyen d'outils spécifiques, comme les photomontages dans le cadre des projets éoliens.

**Intervisibilité** : elle désigne la visibilité d'un projet (parc éolien par exemple) depuis le point de vue offert par un élément défini, celui-ci pouvant posséder une valeur particulière (par exemple depuis un bâtiment protégé à forte valeur patrimoniale mais aussi un cœur de village). Elle n'est pas en soi négative : il reste à la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne dans ce champ visuel, et selon quel niveau.

**Covisibilité** : elle désigne la visibilité conjointe d'un élément à valeur particulière (par exemple la silhouette d'un monument) et d'un projet depuis un tiers point de vue. La covisibilité met donc en relation l'élément déterminé et le projet dans le même champ visuel. Elle n'est pas en soi négative : il reste à la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne sur la situation de l'élément dans le champ visuel, et selon quel niveau. Mais il est également nécessaire de définir la valeur de ce tiers point de vue où s'établit la covisibilité. S'il s'agit par exemple d'un point de vue très fugace au long d'une voie routière ou au contraire depuis un belvédère aménagé aux fins de contemplation, l'importance à donner à la covisibilité qui en résulte ne sera pas la même.





## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### A - Contenu du document

Ce document constitue l'étude paysagère et patrimoniale du dossier de demande d'autorisation unique pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien de trois éoliennes sur la commune de Ribemont, dans le département de l'Aisne, en région Hauts-de-France.

### B - Principes méthodologiques généraux

Depuis une dizaine d'années, le développement éolien constitue l'une des dynamiques d'évolution des paysages, notamment ruraux et péri-urbains. Il importe donc, pour le paysagiste, de considérer le développement de l'énergie éolienne comme un projet de territoire, et plus précisément comme un aménagement énergétique du territoire. C'est pourquoi la présente étude, paysagère et patrimoniale, a pour but d'étudier la capacité du paysage et du patrimoine à accueillir le projet éolien, et sous quelles conditions.

L'analyse préalable (état initial) permet d'évaluer les enjeux qui s'établissent sur le territoire d'étude, puis de proposer une réflexion sur les possibilités d'implantation (approches en variantes). Ensuite, grâce à l'emploi d'un outil approprié (simulation infographique dite «photomontage») il permet de visualiser et de qualifier les impacts paysagers et patrimoniaux du projet éolien retenu, depuis des points de vue représentatifs des visibilités du territoire d'étude. Au final, le but de cette étude est de fournir un document d'évaluation et de visualisation paysagère du projet aux services de l'État, ainsi qu'aux populations. S'il est évident que l'exhaustivité n'est jamais possiblement réalisable, l'étude s'est attachée à être la plus représentative du territoire et à prendre en considération l'ensemble des enjeux qui nous ont paru significatifs.

### C - Organisation du document

La première partie, fondamentale, constitue l'analyse d'état initial du territoire d'étude, subdivisé en un périmètre global dit "éloigné" de 20 km, puis d'un deuxième périmètre de 8 à 10 km dit "rapproché" et enfin d'un périmètre dit "immédiat" de 3 à 5 km.

L'analyse porte tout d'abord sur les caractéristiques physiques et structurelles du territoire afin de détailler la constitution de son socle naturel modifié par l'occupation humaine au fil du temps. Elle se porte ensuite dans une approche sensible du paysage, servant de base à la description des unités paysagères. Les sensibilités paysagères sont mises en regard des sensibilités patrimoniales (sites et monuments).

Enfin, le paysage vécu et perçu, évoluant au fil de l'histoire, est évoqué à travers la mise en évidence des principales tendances d'évolution et des perceptions sociales.

L'étude d'état initial aboutit à la caractérisation des enjeux paysagers et patrimoniaux du projet.

En incipit de la seconde partie, il est d'abord rappelé les attendus du Schéma régional éolien de la région Hauts-de-France.

La seconde partie consiste à raisonner la formulation spatiale du projet, compte tenu des contraintes techniques, pour rechercher la meilleure cohérence possible entre celui-ci et le paysage. Des variantes sont étudiées, et, sur la base d'un tableau multicritères, celle présentant le meilleur compromis est retenue pour former le projet final. Ses impacts sont ensuite étudiés, notamment à l'aide de simulations (dites «photomontages»). Une évaluation qualifiée des impacts du projet est fournie en conclusion.



**PREMIÈRE PARTIE**  
**ÉTAT INITIAL**